

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01992

Numéro SIREN : 492 381 157

Nom ou dénomination : URBASOLAR

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2019 sous le numéro de dépôt 22654

N° 2050-SD 2019

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : URBASOLAR S.A.S.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 75 allée wilhelm roentgen 34961 MONTPELLIER Cedex 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 9 2 3 8 1 1 5 7 0 0 1 1 3		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 0 0 4 2 0 1 9		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF 375 044	AG	295 190 79 854
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ 354 944	AK	111 067 243 877
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 4 098 100	AS	2 025 768 2 072 332
		Autres immobilisations corporelles AT 2 869 003	AU	888 535 1 980 468
		Immobilisations en cours AV 117 116	AW	117 116
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU 1 788 484	CV	262 001 1 526 483
		Créances rattachées à des participations BB 55 219 250	BC	131 791 55 087 459
		Autres titres immobilisés BD 3 115 397	BE	3 115 397
Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH 520 433		BI	520 433	
TOTAL (II) BJ		BK	3 714 352 64 743 420	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL 940 241	BM	221 597 718 644
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP 8 115 046	BQ	2 365 824 5 749 222
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT 40 670	BU	39 397 1 273
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV 16 981	BW	16 981
		Clients et comptes rattachés (3)* BX 32 937 609	BY	980 500 31 957 108
		Autres créances (3) BZ 17 815 122	CA	476 668 17 338 454
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD 2 631 832	CE	2 631 832
Disponibilités CF 40 324 852		CG	40 324 852	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH 2 628 470	CI	2 628 470	
	TOTAL (III) CJ 105 450 821	CK	4 083 986 101 366 835	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	173 908 593	IA	7 798 338 166 110 255
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR 1 175 277	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		URBASOLAR S.A.S.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 068 416)			DA	2 068 416	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	2 638 718	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	206 842	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	26 500 000	
	Report à nouveau			DH	3 410 395	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	10 456 444	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	1 262 846	
	TOTAL (I)			DL	46 543 661	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	399 776
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO	399 776		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	18 016 025	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	18 016 025	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	5 697 229	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	10 316 970	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	45 760 432	
	Dettes fiscales et sociales			DY	31 011 278	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	170 929	
	Autres dettes			EA	90 410	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	8 103 545	
TOTAL (IV)			EC	101 150 794		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	166 110 255		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	91 913 747
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : URBASOLAR S.A.S.							Néant	*
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	20 000	FB		FC	20 000	
	biens *	FD	416 621	FE		FF	416 621	
	Production vendue	FG	108 526 793	FH	16 148 897	FI	124 675 690	
	services*	FJ	108 963 414	FK	16 148 897	FL	125 112 311	
	Chiffres d'affaires nets*					FM	2 382 360	
	Production stockée*					FN		
	Production immobilisée*					FO	4 000	
	Subventions d'exploitation					FP	3 149 727	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	2 438	
	Autres produits (1) (11)					FR	130 650 835	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	54 433 488	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(105 776)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	47 863 132	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	811 492	
	Salaires et traitements*					FY	6 213 689	
	Charges sociales (10)					FZ	2 787 259	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	618 564
		Sur immobilisations					GB	
		- dotations aux provisions					GC	1 471 348
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	2 144 027
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	3 511
	Autres charges (12)					GF	116 240 732	
Total des charges d'exploitation (4) (II)								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	14 410 103	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 368 438	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	85 043	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	671 100	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	111 900	
	Différences positives de change					GN	29 478	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 265 958	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	11 175	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	747 913	
	Différences négatives de change					GS	52 375	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	127 834	
	Total des charges financières (VI)					GU	939 297	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 326 661	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	16 736 764	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		URBASOLAR S.A.S.		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 455 820	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	814 336	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 270 156	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	5 080 690	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	94 534	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	1 178 137	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	6 353 361	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(4 083 205)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	675 007
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 522 108
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	136 186 949
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	125 730 505
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	10 456 444
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	4 377 000
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	2 368 438
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 135 610
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 100
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	
		obligatoires		A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Pénalités et amendes		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		Indemnités CAP Vrac		3 690	
	Ch except. sur exercice antérieur		700 000		
	VNC des immo financières cédées		4 377 000		
	Autres charges s/op en capital		27 126		
			67 408		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
	Consignation greffe litige		Charges antérieures	Produits antérieurs	
	Entrée Expo		27 000		
			4 350 000		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° 2053-SD

Désignation de l'entreprise URBASOLAR S.A.S.

© Sage

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

© Sage

Désignation de l'entreprise : URBASOLAR S.A.S.										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	396 777	KE		KF	379 451
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	4 098 100	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 960 979	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	689 877	LC		LD	218 148
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ	117 116
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	6 748 956	LO		LP	335 263
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	40 881 107	8V		8W	81 661 563
Autres titres immobilisés				1P	1 546 456	1R		1S	1 568 941		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	413 266	1U		1V	124 258		
TOTAL IV				LQ	42 840 829	LR		LS	83 354 762		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	49 986 562	ØH		ØJ	84 069 476	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	46 241	LV		LW	729 988	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	4 098 100	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU	14 770	MM		MN	1 946 209	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	(14 770)	MS		MT	922 794	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	117 116	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
TOTAL III			IY		NG		NH	7 084 219	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX	65 534 935	ØY	57 007 735	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	3 115 397	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	17 091	2F	520 433	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ	65 552 026	NK	60 643 565	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	46 241	ØK	65 552 026	ØL	68 457 772	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 0 0 4 12 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: URBASOLAR S.A.S.

 Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		URBASOLAR S.A.S.				Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	294 439	PF	111 817	PG		PH	406 257
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 786 302	QA	239 466	QB		QC	2 025 768
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	205 463	QE	129 873	QF		QG	335 336
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	415 792	QM	137 408	QN		QO	553 200
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 407 557	QV	506 747	QW		QX	2 914 303
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 701 996	ØP	618 564	ØQ		ØR	3 320 560
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

URBASOLAR

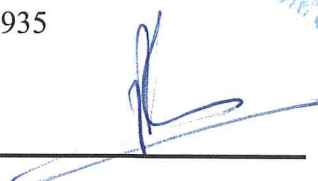
Société par actions simplifiée au capital social de 2 068 416 euros

Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935

34961 Montpellier Cedex 2

492 381 157 R.C.S. Montpellier

CERTIFICAT CONFORME



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le dix-huit novembre à onze heures,

La société **Axpo International**, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 3.804.300 euros, dont le siège social est situé 74 Grand Rue, L-1660 Luxembourg (Luxembourg), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B103420,

Associée unique de la Société « URBASOLAR » ;

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

1. Les comptes annuels (bilans, compte de résultat) de l'exercice clos le 30 avril 2019 ont été établis par Arnaud MINE et Stéphanie ANDRIEU, respectivement Président et Directrice Générale de la Société.

Le Président et la Directrice Générale ont déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Président, les rapports des Commissaires aux comptes, le texte du projet des décisions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, ont été tenus à la disposition de l'Associé unique au siège social, ou lui ont été adressés.

[...]

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/04/2019 ;
- L'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/04/2019 ;
- Le quitus aux dirigeants ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Le renouvellement du co-commissaire aux comptes titulaire ;
- [...] ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 avril 2019 tels qu'ils sont présentés se soldant par un déficit (part du groupe) de – 15 567 727 €.

TROISIEME DECISION – QUITUS AUX DIRIGEANTS

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, L'Associé unique donne quitus entier et sans réserve aux dirigeants de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

Le poste « report à nouveau » représente une partie des bénéfices que l'assemblée ou l'Associé unique décide de laisser en instance d'affectation jusqu'à la prochaine décision collective ou assemblée annuelle ou décision de l'Associé unique. Le poste « report à nouveau » s'élève à la somme de 3 410 395 € suite à la décision de l'assemblée générale annuelle du 31 octobre 2018.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable d'un montant de € 10 456 444.

L'Associé unique doit donc se prononcer sur l'affectation de la somme du report à nouveau et du bénéfice net comptable de l'exercice 2018-2019 soit 13 866 839 €, que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Somme à affecter..... 13 866 839 €
 - Autre réserve 10 500 000 €
 - Le Solde, soit la somme de..... 3 366 839 €
- En totalité au poste « Report à nouveau »

Le poste « Réserve Légale » reste inchangé à € 206 842, soit 10% du montant du Capital Social.

Le poste « Autre réserve » se trouve porté de €.26 500 000 à €.37 000 000.

Le poste « Report à nouveau » se trouvant porté quant à lui de €.3 410 395 à €.3 366 839.

L'Associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

**CINQUIEME DECISION – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU
CODE DE COMMERCE**

L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président sur les comptes sociaux, approuve les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, les personnes intéressées par ces-dernières n'ayant pas pris part au vote.

Le 25 juillet 2019, l'Associé unique a approuvé la version anglaise du contrat de mandat du Président et du contrat de mandat avec le Directeur Général (*Officer Mandate Agreement Urbasolar President* et *Officer Mandate Agreement Urbasolar General Manager*). L'Associé unique, connaissance prise de la traduction en français desdits contrats, approuve lesdits contrats dans leur version française, les personnes intéressées par ces-derniers n'ayant pas pris part au vote.

**SIXIEME DECISION – RENOUELEMENT DU CO-COMMISSAIRE AUX
COMPTES TITULAIRE**

L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président, décide de renouveler le mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire de la société AXIOME AUDIT, dont le siège social est situé @7 Center – Immeuble l'@tis – Bât G, 521 rue Georges Méliès – 34000 Montpellier, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur l'exercice clos le 30 avril 2025.

[...]

HUITIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Le Président
Arnaud MINE





KPMG Entreprises
Languedoc-Cévennes
Parc Eureka
251 Rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France



AXIOME AUDIT
Le Triade Bât. 3
215, rue Samuel Morse
CS 79016 – cedex 2
34965 Montpellier
France

SAS URBASOLAR

75, Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935

34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2019



KPMG Entreprises
Languedoc-Cévennes
Parc Eureka
251 Rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France



AXIOME AUDIT
Le Triade Bât. 3
215, rue Samuel Morse
CS 79016 – cedex 2
34965 Montpellier
France

SAS URBASOLAR
75, Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2019

Mesdames, Messieurs,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société URBASOLAR relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note de l'annexe intitulée « Contrats à long terme » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des contrats à long terme. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

KPMG Entreprises
Languedoc-Cévennes
Parc Eureka
251 Rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France

AXIOME AUDIT
Le Triade Bât. 3
215, rue Samuel Morse
CS 79016 – cedex 2
34965 Montpellier
France

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

KPMG Entreprises
Languedoc-Cévennes
Parc Eureka
251 Rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France

AXIOME AUDIT
Le Triade Bât. 3
215, rue Samuel Morse
CS 79016 – cedex 2
34965 Montpellier
France

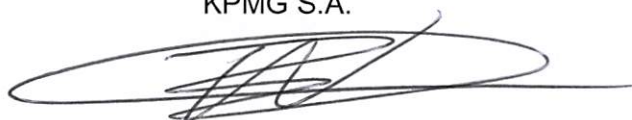
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes
Fait à Montpellier, le 25 octobre 2019

KPMG S.A.



Nicolas Blasquez
Associé

Axiome Audit



Frédéric Carrobé
Associé

Bilan Actif

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	375 044	295 190	79 854	60 422
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	354 944	111 067	243 877	41 916
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	729 988	406 257	323 731	102 338
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 098 100	2 025 768	2 072 332	2 311 798
Autres immobilisations corporelles	2 869 003	888 535	1 980 468	2 029 601
Immobilisations en cours	117 116		117 116	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	7 084 219	2 914 303	4 169 916	4 341 399
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 788 484	262 001	1 526 483	1 391 773
Créances rattachées à des participations	55 219 250	131 791	55 087 459	39 027 363
Autres titres immobilisés	3 115 397		3 115 397	1 546 456
Prêts				
Autres immobilisations financières	520 433		520 433	413 266
TOTAL immobilisations financières :	60 643 565	393 792	60 249 773	42 378 858
ACTIF IMMOBILISÉ	68 457 772	3 714 352	64 743 420	46 822 595
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	940 241	221 597	718 644	612 868
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	8 115 046	2 365 824	5 749 222	3 462 038
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	40 670	39 397	1 273	1 273
TOTAL stocks et en-cours :	9 095 956	2 626 818	6 469 139	4 076 179
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	16 981		16 981	93 981
Créances clients et comptes rattachés	32 937 609	980 500	31 957 108	18 165 174
Autres créances	17 815 122	476 668	17 338 454	10 985 928
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	50 769 711	1 457 168	49 312 543	29 245 083
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 631 832		2 631 832	2 620 632
Disponibilités	40 324 852		40 324 852	31 286 644
Charges constatées d'avance	2 628 470		2 628 470	1 649 069
TOTAL disponibilités et divers :	45 585 154		45 585 154	35 556 345
ACTIF CIRCULANT	105 450 821	4 083 986	101 366 835	68 877 606
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	173 908 593	7 798 338	166 110 255	115 700 202

Bilan Passif

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 068 416	2 068 416	2 068 416
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 638 718	2 638 718
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	206 842	206 842
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	26 500 000	19 000 000
Report à nouveau	3 410 395	3 316 639
Résultat de l'exercice	10 456 444	7 593 756
TOTAL situation nette :	45 280 815	34 824 371
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 262 846	1 377 182
CAPITAUX PROPRES	46 543 661	36 201 553
Produits des émissions de titres participatifs	399 776	347 776
Avances conditionnées		105 000
AUTRES FONDS PROPRES	399 776	452 776
Provisions pour risques	18 016 025	16 164 648
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18 016 025	16 164 648
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 697 229	3 764 052
Emprunts et dettes financières divers	10 316 970	10 831 439
TOTAL dettes financières :	16 014 199	14 595 491
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 760 432	29 087 872
Dettes fiscales et sociales	31 011 278	16 139 159
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	170 929	
Autres dettes	90 410	119 172
TOTAL dettes diverses :	77 033 050	45 346 203
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	8 103 545	2 939 532
DETTES	101 150 794	62 881 225
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	166 110 255	115 700 202

Compte de Résultat (Première Partie)

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
Ventes de marchandises	20 000		20 000	8 673
Production vendue de biens	416 621		416 621	434 700
Production vendue de services	108 526 793	16 148 897	124 675 690	85 124 427
Chiffres d'affaires nets	108 963 414	16 148 897	125 112 311	85 567 799
Production stockée			2 382 360	1 845 385
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 000	134 139
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			3 149 727	4 696 033
Autres produits			2 438	25
PRODUITS D'EXPLOITATION			130 650 835	92 243 381
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			54 433 488	37 469 741
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			(105 776)	333 195
Autres achats et charges externes			47 863 132	29 252 985
TOTAL charges externes :			102 190 844	67 055 922
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			811 492	542 228
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			6 213 689	4 904 479
Charges sociales			2 787 259	2 224 659
TOTAL charges de personnel :			9 000 947	7 129 137
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			618 564	509 461
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 471 348	1 627 579
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 144 027	3 924 397
TOTAL dotations d'exploitation :			4 233 939	6 061 437
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3 511	37 206
CHARGES D'EXPLOITATION			116 240 732	80 825 931
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			14 410 103	11 417 450

Compte de Résultat (Seconde Partie)

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14 410 103	11 417 450
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	2 368 438	1 816 658
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	85 043	30 351
Autres intérêts et produits assimilés	671 100	282 970
Reprises sur provisions et transferts de charges	111 900	
Différences positives de change	29 478	5 425
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 265 958	2 135 404
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	11 175	
Intérêts et charges assimilées	747 913	595 704
Différences négatives de change	52 375	2 445
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	127 834	
	939 297	598 149
RÉSULTAT FINANCIER	2 326 661	1 537 255
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	16 736 764	12 954 705
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 860 225
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 455 820	645
Reprises sur provisions et transferts de charges	814 336	114 336
	2 270 156	6 975 206
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 080 690	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	94 534	151 564
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 178 137	8 343 000
	6 353 361	8 494 564
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(4 083 205)	(1 519 358)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	675 007	501 587
Impôts sur les bénéfices	1 522 108	3 340 004
TOTAL DES PRODUITS	136 186 949	101 353 991
TOTAL DES CHARGES	125 730 505	93 760 235
BÉNÉFICE OU PERTE	10 456 444	7 593 756

L'exercice clôturé au 30/04/2019 présente un montant total du bilan de 166 110 255 €
et dégage un résultat de 10 456 444 €

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des dispositions du code de commerce et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Cf pages suivantes
- postérieurs à compter de la clôture : Cf pages suivantes

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de réception des travaux, car ils sont directement rattachables aux travaux d'aménagement du bâtiment.

Ils s'élèvent pour l'exercice à 0 €.

Evénements significatifs de l'exercice :

L'exercice social de l'entreprise a eu une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er Mai 2018 au 30 Avril 2019.

La société SILLIA V.L., dont la participation Urbasolar s'élève à 15%, a été placée en liquidation le 15 Juin 2017. Ces titres de participation sont intégralement dépréciés. Au 30 Avril 2019, les titres ont été maintenus au bilan dans l'attente du bilan de liquidation de SILLIA V.L.

La société URBASOLAR SAS a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'ensemble des déclarations fiscales de la période du 01/05/2015 au 30/04/2018 ainsi que les déclarations de Crédit d'Impôt Recherche des années 2015, 2016 et 2017. Une proposition de rectification a été reçue le 12/07/2019. Cette dernière est en cours de contestation.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société URBASOLAR a pris des participations à hauteur de :

=> 100 % dans les sociétés suivantes :

- URBA 117
- URBA 224 à 266
- URBA MARTINIQUE 1
- SOLAIRE MONTOIR
- LGDM-SUN

=> 85 % dans les sociétés suivantes :

- URBA 71

=> 51 % dans les sociétés suivantes :

- URBA 17
- URBA 49
- URBA 52

=> 49 % dans les sociétés suivantes :

- SEUR LA LOGE

=> 25 % dans les sociétés suivantes :

- URBASOLAR BOS
- URBASOLAR CSJ

=> 19 % dans les sociétés suivantes :

- ENERGY SOLAR DEL ESTE CABRETO

La société URBASOLAR a cédé les participations à hauteur de :

=> 100 % des sociétés suivantes :

- URBA 36
- URBA 148
- URBA 35
- URBA 156
- URBA 131
- URBA 119
- URBA 143
- URBA 160
- URBA 112
- URBA 144
- URBA 173
- URBA 171
- URBA 163
- URBA 161
- URBASUN CARAIBES 2
- URBASOLAR LAL

=> 50 % des sociétés suivantes :
- URBA 216

=> 51 % des sociétés suivantes :
- URBA 30
- 2PRCE ENERGIES
- URBA 73

=> 46 % des sociétés suivantes :
- HOLDING PI 2

=> 40 % des sociétés suivantes :
- KAZ GREEN TEK SOLAR

=> 30 % des sociétés suivantes :
- HOLDING SOLSTICE

=> 19 % des sociétés suivantes :
- URBA 42
- GCE ENERGIES

=> 4 % des sociétés suivantes :
- 423 ENERGY
- URBA 57
- URBA 95

Deux TUP ont eu lieu au cours de l'exercice :

- Transmission Universelle de Patrimoine de la société MONTELMAR ENERGY vers la société TRESSE ENERGY, le 19 juin 2018.

- Transmission Universelle de Patrimoine de la société TRESSE ENERGY vers la société URBASOLAR SAS, le 18 septembre 2018.

Cette TUP a donné lieu à la comptabilisation d'un mali de 128 K€ comptabilisé en charges financières.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation.

A la clôture de l'exercice, les provisions suivantes sont comptabilisées :

- Provision pour contentieux lié à l'activité commerciale : 1 728 000 €
- Provision pour risques sociaux : 480 000 €
- Provision pour risques sur garanties techniques : 4 051 632 €
- Provision pour garantie de production et de disponibilité : 46 742 €
- Provision pour maintenance : 2 888 514 €
- Provision exceptionnelle : 8 821 137 €

Provisions pour risques sur garanties techniques :

La sélection des fournisseurs fait l'objet, chez Urbasolar, d'un processus complet d'analyse des produits, de leurs caractéristiques, de leurs composants, de leur processus de fabrication, de la qualité des entreprises industrielles impliquées et des garanties fournies. Cette sélection est par ailleurs souvent corroborée par l'analyse réalisée en parallèle par les établissements bancaires finançant les projets et qui qualifient ou non les produits utilisés dans la conduite des opérations de construction. Urbasolar par ailleurs réalise un suivi détaillé de la performance des installations en service et met en place de façon systématique des protocoles de maintenance curative et préventive de ces dernières. Au cours de ces opérations, un certain nombre de sinistres et de matériels défectueux fait l'objet de remplacement en continu au titre de la garantie prévue dans le contrat d'exploitation et maintenance, et les coûts générés sont intégrés dans les comptes d'Urbasolar au fil des opérations déduction faites des garanties fournisseurs qui sont exercées, ces coûts étant la plupart du temps compensés par des remboursements d'assurances.

Pour autant, l'évolution rapide et parfois chaotique du secteur et notamment de l'amont industriel a eu pour conséquence la fragilisation voire dans certains cas la disparition de certains fournisseurs. En conséquence, quand les contrats ne prévoient pas de délégations directes des garanties auprès du client final, les garanties des fournisseurs disparus doivent être assumées par Urbasolar. Par ailleurs certaines natures de défauts de fabrication, que les fournisseurs aient disparus ou non, engendrant ou pouvant engendrer des sinistres sont prises en charge par les assurances, qui financent ainsi le remplacement des matériels.

Les provisions constituées correspondent à des matériels pour lesquels des éléments techniques tangibles constatés in situ posent les questions suivantes : non-conformité à terme de la performance, risque sur la pérennité, difficulté ou impossibilité de l'exercice de la garantie fournisseur, et pour lesquels le contexte économique décrit ci-dessus reporte raisonnablement l'exercice de la garantie sur les comptes d'Urbasolar.

Le montant des provisions établi sur la base des constats de terrain, intègre suivant les cas le remplacement éventuel des matériels à valeur de marché ainsi que tous les coûts induits d'intervention sur site, ou bien, quand les compagnies d'assurances prennent en charge les défauts et/ou les sinistres induits par ces défauts, le montant des franchises d'assurances correspondantes.

Ces sujets font l'objet d'un suivi permanent et conduisent à une mise à jour annuelle de l'évaluation des risques sur les exercices suivants, en fonction du résultat des audits techniques de mesure des performances de chaque centrale, effectués chaque année, de l'apparition de sinistres, et de la position des assureurs.

Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance. Les variations de ces provisions pour risques sur garanties techniques sont mentionnées dans le tableau de variation des provisions communiqué en fin d'annexe.

Provision pour contentieux lié à l'activité commerciale :

Afin de couvrir les contentieux liés à l'activité commerciale, des dotations ont été comptabilisées en provision pour risques et charges pour 3 200 € et des reprises à hauteur de 21 318 €, portant ainsi le total de provisions pour contentieux lié à l'activité commerciale à 1 728 000 €. Actuellement les procédures juridiques sont toujours en cours.

Dépréciation sur comptes clients :

D'autre part, une provision a été constatée en déduction des comptes clients de l'actif, correspondant au montant de créances douteuses HT pour 980 500 €.

Provisions exceptionnelles :

- Urbasolar a introduit des réclamations indemnitaires contre ERDF (devenue ENEDIS) du fait de retard dans l'instruction de demandes de raccordement avant la période de moratoire de 2010 : un produit exceptionnel lié à la condamnation d'ENEDIS à verser à Urbasolar en réparation de son préjudice la somme de 6 543 K€ en contrepartie de la production d'une garantie bancaire à première demande du même montant a été enregistré : Condamnation par le tribunal TC de Tarascon en Mai 2017 pour laquelle ENEDIS a fait Appel. Une charge exceptionnelle du même montant de 6 543 K€ a été provisionnée au 30/04/2018. Le contentieux juridique étant toujours en cours, la provision a été maintenue au bilan de l'exercice clos le 30/04/2019.

- Sur une centrale photovoltaïque en toiture, des poussières de ciment ont été constatées entraînant un impact significatif sur la production d'électricité. Ce cas isolé et tout à fait exceptionnel a nécessité une provision de 1 800 K€ au 30/04/2018 en vue de rétablir l'équilibre économique du projet. Un protocole transactionnel a été signé sur l'exercice. Ce protocole et son avenant prévoient le versement d'une première indemnité ferme de 700 K€ auquel pourra s'ajouter une indemnité complémentaire en fonction des résultats de l'audit technique. L'audit technique ayant pour objet d'évaluer la baisse du productible et les actions à mener, doit contractuellement être réalisé pour le 31 octobre 2019. De ce fait, une charge exceptionnelle de 700 K€ a été comptabilisée sur l'exercice et une reprise de provision a été effectuée pour le même montant. Le solde de la provision, soit 1 100 K€ a été maintenu au bilan dans l'attente des conclusions de l'audit technique.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production des Immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 1 an
- Autres immobilisations incorporelles 5 ans
- ITMOI 10 à 20 ans
- Outillage industriel 5 ans
- Installations et agencements divers 10 ans
- Matériel informatique 3 ans (dégressif)
- Mobilier 10 ans

Les centrales photovoltaïques sont amorties par composant. Les panneaux sont amortis sur une durée de 20 ans tandis que les onduleurs sont amortis sur une durée de 10 ans. Les aménagements et prestations sont amortis également sur une durée de 20 ans.

En outre, au titre de l'article 39 AB du CGI, les panneaux photovoltaïques sont amortis fiscalement sur une durée de 12 mois. L'amortissement dérogatoire en résultant s'élève à la clôture à 1 262 846 €.

Des immobilisations corporelles en cours ont été comptabilisées au 30/04/2019 pour un montant de 117 115,64 € portant sur des travaux relatifs à l'agrandissement des locaux et l'aménagement d'un box d'archives.

STOCKS DE MARCHANDISES ET MATIERES PREMIERES

Les stocks de marchandises et des matières premières sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique permettant une évaluation précise de ces actifs. Le montant du stock de cette année est de 981 K€ contre 875 K€ l'année dernière.

Les stocks de composants anciens (panneaux photovoltaïques et certains onduleurs) ayant déjà fait l'objet de dépréciations sur les exercices précédents compte-tenu de l'évolution des prix de marché, sont dépréciés en totalité au 30/04/2019. A la clôture de l'exercice la provision totale sur stock s'élève à 260 994 euros.

PRODUCTION STOCKEE / EN COURS DE PRODUCTION :

Les coûts relatifs aux projets en cours de développement dont la construction interviendra sur les exercices suivants sont comptabilisés en travaux en cours. Ces travaux en cours s'élèvent à 8 115 046 € et correspondent aux coûts engendrés sur les projets en cours de développement.

Ces travaux en cours sont déterminés sur la base des coûts internes et externes engagés au 30 avril 2019 sur tous les projets, tarifés, non tarifés, ainsi que les projets à l'export. Les projets tarifés ne sont pas dépréciés. Les projets non tarifés en France et à l'international font l'objet d'une dépréciation. Les taux de dépréciation ont été déterminés sur la base des données historiques du taux de transformation en opérant une distinction entre France et International.

L'incertitude sur les projets non encore tarifés à la clôture de l'exercice a conduit à constater une dépréciation d'un montant de 2 365 824 €. Le tableau récapitulatif l'application de cette méthode d'évaluation de la production stockée se trouve en annexe.

Il est entendu que les projets tarifés sont des projets sécurisés après l'obtention d'un tarif EDF en opposition aux projets non tarifés n'ayant pas encore fait l'objet d'une sécurisation du tarif auprès d'EDF.

CONTRAT LONG TERME :

La société comptabilise les contrats à long terme selon la méthode de l'avancement. Les contrats à long terme concernent l'activité de construction et vente de projets photovoltaïques.

Pour l'exercice, et en fonction des taux d'avancement des chantiers en cours à la date de clôture, des FAE ont été comptabilisées pour 3 828 624 € HT, des PCA pour 5 912 473 € HT ainsi que des FNP pour un montant de 8 465 073 € HT et des CCA pour 1 429 015 € HT.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

OSEO a accordé le 24 avril 2013 un contrat de développement participatif d'un montant 750 000 €. Cet emprunt sera totalement remboursé au 31 Mai 2020. Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds de Haut de Bilan à hauteur de 80%. Un gage en espèce de 37 500€ a été retenu sur les fonds prêtés. Suivant les conditions de ce contrat, URBASOLAR a souscrit une assurance décès relatif à la directrice générale pour un montant de 600 000 € en faveur d'OSEO. L'encours restant dû au 30/04/2019 s'élève à 187 500 €.

BPI France Financement : prêt accordé le 18 mai 2015 dans le cadre du développement de l'activité export pour montant de 1 000 000 € pour une durée de 7ans. Ce prêt est assorti d'un gage en espèce de 50 000€ retenu sur les fonds prêtés. L'encours restant dû au 30/04/2019 s'élève à 650 000 €.

BPI France Financement : Contrat Bénéficiaire « Aide au projet Structurants des Pôles de compétitivité « BIPPP » signé le 5 février 2016. Cette avance remboursable de 191 501 € est versée par étape pendant une durée de 36 mois et sera remboursée à partir de 2019 sauf en cas d'échec commercial. L'encours restant dû au 30/04/2019 s'élève à 79 488 €.

BPI France Financement a accordé le 26 août 2016 un contrat de renforcement de la structure financière d'un montant de 2 000 000 € sur une durée de 7 ans. Un gage en espèce de 100 000 € a été retenu sur les fonds prêtés. Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan à hauteur de 60%. L'encours restant dû au 30/04/2019 est de 1 800 000 €.

BPI France Financement a accordé le 06 mars 2018 un contrat de renforcement de la structure financière d'un montant de 3 000 000 € sur une durée de 7 ans. Ce prêt est assorti d'un gage en espèces de 150 000 € retenu sur les fonds prêtés. Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan à hauteur de 50%. L'encours restant dû au 30/04/2019 est de 3 000 000 €.

Crédit Agricole Mutuel du Languedoc :

Centrale Montélimar : Contrat de prêt moyen terme d'un montant de 1 350 000,00 €
Au 30/04/2019 l'encours restant dû s'élève à 787 802 €.

- Cessions Dailly sur les créances EDF au titre du Contrat d'Achat Electricité
- Nantissement des panneaux Photovoltaïque sur l'usine de fabrication de nougat SC Montélimar

Centrale Pomona : Contrat de prêt moyen terme d'un montant de 1 323 000,00 €
Au 30/04/2019 l'encours restant dû s'élève à 770 635 €.

- Cessions Dailly sur les créances EDF au titre du Contrat d'Achat Electricité
- Gage sans dépossession de premier rang des 405 Membranes Photovoltaïque de marque Solar Integrated et des 15 Onduleurs de références SMA

Centrale SCI Thibault : Contrat de prêt moyen terme d'un montant de 895 500,00 €
Au 30/04/2019 l'encours restant dû s'élève à 543 056 €.

- Hypothèque sur le bail Emphytéotique d'un montant de 100 000 Euros
- Cessions Dailly sur les créances EDF au titre du Contrat d'Achat Electricité
- Cession Dailly sur les versements d'indemnité payable en application des Polices d'Assurance

BANQUE PALATINE : un prêt moyen terme de 1 500 000 € a été accordé le 08 Avril 2016 afin de financer les travaux d'aménagement du nouveau siège d'URBASOLAR, 75 Allée de Wilhelm Roentgen à Montpellier. A la date du bilan la totalité du prêt a été débloquée. Au 30/04/2019, l'encours restant dû s'élève à 758 847 €. Aucun engagement n'est rattaché à ce prêt.

Contrat d'ouverture de crédit à moyen terme de type « Crédit Revolving » avec le LCL, la SMC, la CE LR, la Société Générale, ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, la caisse régionale de CA mutuel du Languedoc d'un montant maximal de 30 000 000 € en date du 26 octobre 2018.

Le remboursement anticipé peut devenir exigible si les ratios financiers suivants ne sont pas respectés : Ratio de Levier Financier inférieur ou égal à 3,50, Ratio de Dette sur Fonds Propres inférieur ou égal à 1,00. Au titre de l'exercice clos le 30/04/2019, ces ratios sont respectés.

Au 30/04/2019, aucune somme n'était débloquée au titre de ce crédit.

CAUTION ET RETENUE DE GARANTIE :

A la date de clôture le montant des cautions garanties par la compagnie d'assurance EULER HERMES est de 4 938 314 €.

Cautions URBA 71 :

Dans les conditions du prêt signé 12 Aout 2014 entre URBA 71 et Bpifrance, Urbasolar se porte caution solidaire à hauteur de 390 000 € jusqu'à la justification d'une inscription hypothécaire sur le bail emphytéotique et levée d'option du crédit-bail immobilier sur le projet SGEP ANTIX.

Cautions solidaire d'Urbasolar sur engagement à réitérer les baux des projets ZNI de la filiale UEO15 pour 8.557.461 €.

Garantie pour la caution de 6 543 000€ en contrepartie du versement par ENEDIS de l'indemnité de même montant : nantissement d'un compte de dépôt à terme bloqué indisponible ouvert dans les livres de la Société Générale pour un montant de 2.617.200 €. La Société Générale étant par ailleurs contre garantie par la Banque Palatine et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc à hauteur de 2.181.000 € chacune.

Garantie bancaire consentie par URBASOLAR relative aux Garanties A Première Demande (GAPD) sur le contrat de développement signé entre URBASOLAR et ALBA I FINANCE le 3 avril 2019 : le montant de l'engagement s'élève à 2 600 000 € (échéance au 31 janvier 2020).

Garanties consenties par URBASOLAR dans le cadre de la mise en place des cautions bancaires relatives aux Garanties A Première Demande sur Appels d'Offres de la Commission de Régulation de l'Electricité (GAPD) : Le montant total des engagements au titre des GAPD s'élève à 17 010 308 €.

- CRE 1 : 701 730€ à émettre sur garanties de démantèlement à la 17ème année suivant la mise en service/ Echéance si non échue
- CRE 2 : 1 423 753€ à émettre sur garanties de démantèlement à la 17ème année suivant la mise en service
- CRE 3 : 1 246 380€
- ZNI 1 : 399 305€ à échéance Janvier 2020
- CRE 4 : 13 239 140 €

Projet Export Jordanie : 250 000 JOD de garanties de soumission émise.

Projet Export Kazakhstan : 1 232 654 USD de garantie d'exécution émise.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Durant l'exercice des abandons de créance ont été conclu et accordés à des sociétés détenues par URBASOLAR :

- HOLDING SOLSTICE : abandon de créance de 2 400 €, convention signée le 28 août 2018
- URBA 116 : abandon de créance de 13 800 €, convention signée le 28 août 2018

ENGAGEMENTS EN MATIERES DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES :

Le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à cette date, s'élève à la clôture de l'exercice à 258 610 €.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle et les paramètres suivants : - Taux d'actualisation : 1.48 %
/-Taux d'évolution des rémunérations : 1 % constant / - Table de mortalité : TV 88/90 / - Turn-over : 1 % constant / - Taux de charges sociales : 40 %

INTEGRATION FISCALE

Une convention d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans a été signée le 23 juillet 2018 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 01/05/2018. URBASOLAR SAS en est la tête de groupe.

Le périmètre d'intégration fiscale comprend la holding URBASOLAR INVESTISSEMENT et 9 de ses filiales ainsi que la holding URBASOLAR NIZ et sa filiale.

La convention d'intégration fiscale prévoit la neutralité fiscale pour les sociétés filles du périmètre de l'intégration fiscale. En 2019, l'option a généré une économie d'impôt sur les sociétés de 1 794 693,54 € intégralement comptabilisée dans les comptes d'URBASOLAR.

NEUVIEME CONSOLIDATION DU GROUPE / IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Il convient de préciser que du fait du dépassement et d'une première consolidation à la clôture des comptes au 30.04.2011, l'exercice au 30.04.2019 est la neuvième consolidation de la société.

La SAS URBASOLAR est la société mère consolidante.

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

Dans le cadre du pacte de croissance de compétitivité et d'emploi mis en place au 1er janvier 2013, une provision correspondant au CICE pour la période du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2018 a été comptabilisée en déduction des charges de personnel. Le montant du CICE 2018 imputable sur l'impôt exigible sur cet exercice s'élève à 164 494 €. Dans le cadre de l'utilisation de ce Crédit d'impôt, durant l'exercice 62 personnes ont intégré différents services de la Société, conséquence directe de l'accroissement de son activité.

Le CICE est supprimé depuis le 1er janvier 2019.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

En partenariat avec le CEA/INES, URBASOLAR, disposant d'un service R&D, s'est notamment engagé dans un projet de recherche portant sur l'intelligence de gestion et de suivi des systèmes photovoltaïques. A ce titre elle bénéficie d'un Crédit d'impôt recherche pour cet exercice de 342 606 €.

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

Dans le cadre de dons à certains organismes d'intérêt général, la Société URBASOLAR bénéficie d'une réduction d'impôt. Le montant de la réduction d'impôt mécénat imputable sur l'impôt exigible sur cet exercice s'élève à 26 100 €.

EFFECTIF – DUP – CHSCT

L'effectif est passé à 158 salariés en Avril 2019. Le seuil de 50 salariés a été franchi en Juillet 2013.

Le 28 mai 2019, le Conseil Social et Economique (CSE), composé de 6 représentants (collège ATEC : 2 pers., Ingénieurs Cadres 4 pers.) a été mis en place pour une durée de 4 ans.

Un Comité d'Hygiène et Sécurité (le CHSCT, composé de 3 membres, a été mis en place le 9 mars 2017 pour 2 ans dans le cadre de son renouvellement)

PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS

En application de l'article L3322-2 du Code du travail, URBASOLAR a signé le 27 juin 2013 un "accord de participation des salariés aux résultats" fixant la nature et les modalités de gestion des droits que les membres du personnel de l'Entreprise auront au titre de la Réserve Spéciale de Participation qui sera constituée à leur profit. Un exemplaire signé des parties a été déposé à la DIRECCTE le 9 Juillet 2013.

La participation pour l'exercice clos au 30 Avril 2019 s'élève à 675 007 € et sera versée à la Société " Amundi " désignée teneur de compte.

EVENEMENTS POST CLOTURE :

L'ensemble des titres de la Société URBASOLAR SAS a été cédé à AXPO INTERNATIONAL SA le 25 juillet 2019.

Prise de participations après la clôture :

La Société URBA 82 à 100% le 16/05/2019

Immobilisations

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	396 777		379 451
TOTAL immobilisations incorporelles :	396 777		379 451
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	4 098 100		
Installations générales, agencements et divers	1 960 979		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	689 877		218 148
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			117 116
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	6 748 956		335 263
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	40 881 107		81 661 563
Autres titres immobilisés	1 546 456		1 568 941
Prêts et autres immobilisations financières	413 266		124 258
TOTAL immobilisations financières :	42 840 829		83 354 762
TOTAL GÉNÉRAL	49 986 562		84 069 476

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	46 241		729 988	
TOTAL immobilisations incorporelles :	46 241		729 988	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			4 098 100	
Inst. générales, agencements et divers	14 770		1 946 209	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	(14 770)		922 794	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			117 116	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			7 084 219	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		65 534 935	57 007 735	
Autres titres immobilisés			3 115 397	
Prêts et autres immo. financières		17 091	520 433	
TOTAL immobilisations financières :		65 552 026	60 643 565	
TOTAL GÉNÉRAL	46 241	65 552 026	68 457 772	

Amortissements

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	294 439	111 817		406 257
TOTAL immobilisations incorporelles :	294 439	111 817		406 257
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 786 302	239 466		2 025 768
Inst. générales, agencements et divers	205 463	129 873		335 336
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	415 792	137 408		553 200
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 407 557	506 747		2 914 303
TOTAL GÉNÉRAL	2 701 996	618 564		3 320 560

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	111 817		
TOTAL immobilisations incorporelles :	111 817		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	239 466		
Installations générales, agencements et divers	129 873		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	137 408		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	506 747		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	618 564		
----------------------	----------------	--	--

État des Échéances des Créances et Dettes

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	55 219 250		55 219 250
Prêts			
Autres immobilisations financières	520 433		520 433
TOTAL de l'actif immobilisé :	55 739 684		55 739 684
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 175 277		1 175 277
Autres créances clients	31 762 331	31 762 331	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	5 160	5 160	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	1 869 718	1 869 718	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	5 043 159	5 043 159	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	346 003	346 003	
Groupe et associés	388 186	388 186	
Débiteurs divers	10 162 896	10 162 896	
TOTAL de l'actif circulant :	50 752 731	49 577 453	1 175 277
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 628 470	2 628 470	

TOTAL GÉNÉRAL	109 120 884	52 205 923	56 914 961
----------------------	--------------------	-------------------	-------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	5 697 229	1 347 682	3 374 924	974 623
Emprunts et dettes financières divers	5 716 988	829 488	4 287 500	600 000
Fournisseurs et comptes rattachés	45 760 432	45 760 432		
Personnel et comptes rattachés	5 857 200	5 857 200		
Sécurité sociale et autres organismes	1 077 796	1 077 796		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	23 567 912	23 567 912		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	508 371	508 371		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	170 929	170 929		
Groupe et associés	4 599 982	4 599 982		
Autres dettes	90 410	90 410		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	8 103 545	8 103 545		

TOTAL GÉNÉRAL	101 150 794	91 913 747	7 662 424	1 574 623
----------------------	--------------------	-------------------	------------------	------------------

Charges à Payer

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 758
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 678 243
Dettes fiscales et sociales	7 013 885
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	36 828
TOTAL	18 751 713

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

Page 22

Provisions Inscrites au Bilan

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	1 377 182		114 336	1 262 846
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 377 182		114 336	1 262 846

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	16 164 648	3 322 164	1 470 788	18 016 025
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	16 164 648	3 322 164	1 470 788	18 016 025

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	263 001 198 970 2 531 642 885 742 471 129	11 175 1 278 706 94 758 97 884	1 000 78 354 1 183 530 92 345	262 001 131 791 2 626 818 980 500 476 668
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	4 350 484	1 482 524	1 355 229	4 477 778

TOTAL GÉNÉRAL	21 892 314	4 804 687	2 940 353	23 756 649
----------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

Charges et Produits Constatés d'Avance

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2 628 470	8 103 545
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	2 628 470	8 103 545

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état				
Marchandises	40 670	40 670		
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	943 527	837 751	105 776	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	984 197	878 421	105 776	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Études	8 115 046	5 732 686	2 382 360	
Prestations de services				
TOTAL III	8 115 046	5 732 686	2 382 360	
PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)		II + III	2 382 360	

Engagements Financiers

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

ENGAGEMENTS DONNÉS		Montant
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		8 947 461
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		258 610
Autres engagements donnés :		30 526 550
GAPD dans le cadre d'appel d'offres	17 010 308	
Cautions garanties par les compagnies d'assurances	4 938 914	
Emprunt de financement	8 577 328	

TOTAL		39 732 621
-------	--	------------

ENGAGEMENTS RECUS		Montant
Avals et cautions et garanties		
Autres engagements reçus :		4 782 313
Cautions et retenues de garantie fournisseurs	4 782 313	

TOTAL		4 782 313
-------	--	-----------

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	16 736 764	2 567 195
Résultat exceptionnel (hors participation)	(4 083 205)	(626 309)
Résultat comptable (hors participation)	12 653 559	1 940 886

Composition du Capital Social

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19
Edition du 16/10/19
Tenue de compte €

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	136080	15,2
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	136080	15,2

Effectif Moyen

URBASOLAR S.A.S.

Période du 01/05/18 au 30/04/19
Edition du 16/10/19
Tenue de compte €

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	89	
Agents de maîtrise et techniciens	69	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	158	

N° 2050-SD 2019

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : URBASOLAR S.A.S.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 75 allée wilhelm roentgen 34961 MONTPELLIER Cedex 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 9 2 3 8 1 1 5 7 0 0 1 1 3		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 0 0 4 2 0 1 9		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF 375 044	AG	295 190 79 854
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ 354 944	AK	111 067 243 877
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 4 098 100	AS	2 025 768 2 072 332
		Autres immobilisations corporelles AT 2 869 003	AU	888 535 1 980 468
		Immobilisations en cours AV 117 116	AW	117 116
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU 1 788 484	CV	262 001 1 526 483
		Créances rattachées à des participations BB 55 219 250	BC	131 791 55 087 459
		Autres titres immobilisés BD 3 115 397	BE	3 115 397
Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH 520 433		BI	520 433	
TOTAL (II) BJ		BK	3 714 352 64 743 420	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL 940 241	BM	221 597 718 644
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP 8 115 046	BQ	2 365 824 5 749 222
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT 40 670	BU	39 397 1 273
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV 16 981	BW	16 981
		Clients et comptes rattachés (3)* BX 32 937 609	BY	980 500 31 957 108
		Autres créances (3) BZ 17 815 122	CA	476 668 17 338 454
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD 2 631 832	CE	2 631 832
Disponibilités CF 40 324 852		CG	40 324 852	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH 2 628 470	CI	2 628 470	
	TOTAL (III) CJ 105 450 821	CK	4 083 986 101 366 835	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	173 908 593	IA	7 798 338 166 110 255
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR 1 175 277	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		URBASOLAR S.A.S.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 068 416)			DA	2 068 416	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	2 638 718	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	206 842	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	26 500 000	
	Report à nouveau			DH	3 410 395	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	10 456 444	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	1 262 846	
	TOTAL (I)			DL	46 543 661	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	399 776
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO	399 776		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	18 016 025	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	18 016 025	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	5 697 229	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	10 316 970	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	45 760 432	
	Dettes fiscales et sociales			DY	31 011 278	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	170 929	
	Autres dettes			EA	90 410	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	8 103 545	
TOTAL (IV)			EC	101 150 794		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	166 110 255		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	91 913 747
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : URBASOLAR S.A.S.						Néant ☐	*
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	20 000	FB		FC	20 000
	biens *	FD	416 621	FE		FF	416 621
	Production vendue services*	FG	108 526 793	FH	16 148 897	FI	124 675 690
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	108 963 414	FK	16 148 897	FL	125 112 311
	Production stockée*					FM	2 382 360
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	4 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 149 727
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 438
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	130 650 835
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	54 433 488
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(105 776)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	47 863 132
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	811 492
	Salaires et traitements*					FY	6 213 689
	Charges sociales (10)					FZ	2 787 259
	DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*			GA	618 564
			- dotations aux provisions			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	1 471 348
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	2 144 027
	Autres charges (12)					GE	3 511
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	116 240 732
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	14 410 103
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 368 438
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	85 043
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	671 100
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	111 900
	Différences positives de change					GN	29 478
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	3 265 958
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	11 175
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	747 913
	Différences négatives de change					GS	52 375
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	127 834
	Total des charges financières (VI)					GU	939 297
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 326 661
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	16 736 764

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>URBASOLAR S.A.S.</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 455 820	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	814 336	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 270 156	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 080 690	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	94 534	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 178 137	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 353 361	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 083 205)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	675 007	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 522 108	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	136 186 949	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	125 730 505	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	10 456 444	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	4 377 000	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 368 438	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 135 610	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 100	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Pénalités et amendes	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Indemnités CAP Vrac	3 690		
	Ch except. sur exercice antérieur	700 000		
VNC des immo financières cédées	4 377 000			
Autres charges s/op en capital	27 126			
	67 408			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
Consignation greffe litige	Charges antérieures	Produits antérieurs		
Entrée Expo	27 000			
	4 350 000			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° 2053-SD

Désignation de l'entreprise URBASOLAR S.A.S.

© Sage

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

© Sage

Désignation de l'entreprise : URBASOLAR S.A.S.										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	396 777	KE		KF	379 451
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	4 098 100	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 960 979	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	689 877	LC		LD	218 148
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ	117 116
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	6 748 956	LO		LP	335 263
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	40 881 107	8V		8W	81 661 563
Autres titres immobilisés				1P	1 546 456	1R		1S	1 568 941		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	413 266	1U		1V	124 258		
TOTAL IV				LQ	42 840 829	LR		LS	83 354 762		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	49 986 562	ØH		ØJ	84 069 476	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	46 241	LV		LW	729 988	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	4 098 100	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU	14 770	MM		MN	1 946 209	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	(14 770)	MS		MT	922 794	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	117 116	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
TOTAL III			IY		NG		NH	7 084 219	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX	65 534 935	ØY	57 007 735	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	3 115 397	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	17 091	2F	520 433	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ	65 552 026	NK	60 643 565	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	46 241	ØK	65 552 026	ØL	68 457 772	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 0 0 4 12 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: URBASOLAR S.A.S.

 Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		URBASOLAR S.A.S.				Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	294 439	PF	111 817	PG		PH	406 257
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 786 302	QA	239 466	QB		QC	2 025 768
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	205 463	QE	129 873	QF		QG	335 336
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	415 792	QM	137 408	QN		QO	553 200
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 407 557	QV	506 747	QW		QX	2 914 303
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 701 996	ØP	618 564	ØQ		ØR	3 320 560
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations					SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032